

Genève, Vaud et Valais
le 9 décembre 2007

Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de la Commission intercantonale pour la pêche dans le Léman

Plongée interdite sur les omblières du Léman

Ces dernières années, la fraie hivernale des ombles chevaliers sur les omblières du Léman a attiré de plus en plus de plongeurs fascinés par ces regroupements conséquents de poissons. Ces visites des omblières sont dommageables pour la reproduction du poisson. Aussi, la Commission intercantonale pour la pêche dans le Léman a décidé d'interdire la plongée sur les principales omblières durant la période la plus critique, à savoir dès ce jour et jusqu'au 31 janvier prochain.

Chaque année durant la période hivernale, les ombles chevaliers se regroupent pour se reproduire sur des sites spécifiques appelés omblières. Ces regroupements de poissons attirent de plus en plus de plongeurs. La présence de ces derniers perturbe le comportement des reproducteurs et porte atteinte à la fraie naturelle à cause des limons mis en suspension par l'action de battement des palmes des plongeurs qui se déplacent proches des fonds. Une fois mis en suspension au dessus des omblières, les limons du fond du lac se redéposent sur celles-ci et étouffent les œufs que les géniteurs d'ombles chevaliers ont pondu sur les graviers lacustres lors de l'action de fraie.

Ces dérangements par des plongeurs amateurs sont d'autant plus graves que la population d'ombles chevaliers du Léman ne cesse de régresser depuis 2003.

De ce fait, la Commission intercantonale pour la pêche dans le Léman a décidé d'interdire, durant la période la plus critique, la plongée sur les principales omblières du Léman, à savoir: les omblières de Saint-Gingolph, de Chillon et de Montreux. Cette interdiction est fixée dès ce jour et jusqu'au 31 janvier prochain.

Durant cette période, seules les plongées réalisées dans le cadre de suivis piscicoles ou scientifiques et bénéficiant d'autorisation pourront être effectuées sur ces omblières.

Commission intercantonale pour la pêche dans le Léman

Renseignements complémentaires :

- *M. Dimitri Jaquet, technicien pêche, domaine nature et paysage, DT, Genève, ☎ 022 388 55 01*
- *Mme Cecilia Moresi, inspectrice de la pêche, Vaud, ☎ 021 557 86 30*
- *M. Rolf Collaud - service de la pêche du Valais, ☎ 079 355 39 04*